

N° 2017/E1/002

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE.
- **OBJET** : TRANSFORMATION DE LA DIRECTION REGIONALE RENFORCEE (DRR) DE CORSE EN VERITABLE DIRECTION ORANGE CORSICA.

---

**CONSIDERANT** la Direction Régionale Renforcée (DRR) d'Orange en Corse comptant 400 personnes, qui a son siège à Ajaccio,

**CONSIDERANT** qu'un statut particulier lui a été accordé à la suite d'un conflit social soutenu unanimement par la classe politique locale en 2006, alors qu'elle devait perdre son autonomie pour être rattachée à la Direction Orange Sud-est et être purement et simplement supprimée,

**CONSIDERANT** que le paysage télécom français devait, à l'époque, être divisé en plusieurs Directions Orange territoriales, chacune responsable sur son périmètre :

- du management des unités opérationnelles (techniques et commerciales),
- du pilotage de l'emploi et des activités,
- de la conduite du dialogue social,
- des relations avec les collectivités locales,
- de définir les stratégies métiers et optimiser les « process ».

**CONSIDERANT** que la DRR de Corse devait revêtir toutes les prérogatives d'une direction, tout en restant rattachée administrativement à la Direction Orange Sud Est,

**CONSIDERANT** que la DRR apparaît être comme une coquille vide, malgré un conflit social très dur qui enraya pour un temps le démantèlement des activités et de l'emploi en Corse,

**CONSIDERANT** que les faiblesses du système demeurent et se sont accentuées au fil des ans, puisque l'interventionnisme de la Direction Orange Sud-Est est à présent décomplexé,

- La direction de Corse ne maîtrise pas les investissements du réseau mobile.
- Les budgets de la direction de Corse sont intégrés à la Direction Orange Sud-Est.
- Certains arbitrages stratégiques sont pris sans tenir compte des réalités du terrain, par exemple l'implantation du réseau mobile.
- Les « process » nationaux sont appliqués sans les adapter aux spécificités locales.
- La quasi-totalité des départements opérationnels de Corse prennent leurs instructions et objectifs auprès de la Direction Orange Sud-Est.
- L'accord local sur l'emploi connaît des difficultés d'application dans son intégralité, quelques mois seulement après sa signature.

**CONSTATANT** que le chiffre d'affaires généré par les clients et les institutions de Corse est totalement intégré à la Direction Orange Sud-Est ; que les charges financières, les moyens humains, techniques et logistiques imputés à la Corse lui sont constamment reprochés par la Direction Orange Sud-Est ; qu'ils sont un frein à l'investissement local,

**CONSTATANT** que, dès lors, l'activité de terrain du Directeur régional de Corse, sous tutelle de la direction Orange Sud-Est, s'inscrit plus dans un lobbying vis à vis des collectivités locales de l'île, que dans la mise en œuvre coordonnée et prospective d'une réelle politique de développement,

**CONSTATANT** que le statut ambigu de la DRR de Corse fragilise la structure de l'opérateur dans l'île, seul le rapport de force social permettant aujourd'hui de stabiliser les effectifs et les activités en Corse,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**ESTIME** qu'au regard de l'argent public dont le groupe Orange a déjà bénéficié lors de la DSP *Corsica Haut Débit* et des ambitions qu'il affiche, il paraît légitime qu'il respecte ses engagements initiaux.

**DEMANDE** à la direction du groupe Orange, à l'instar de ce qui se passe dans l'île de la Réunion, de transformer la DRR de Corse en une véritable Direction Orange Corsica opérationnelle, seul outil à la mesure des enjeux de développement numérique communs entre l'opérateur et les Corses.